



#30
Mars 2026

ÉDITO DU CHEF DE LA MAI

En ce début d'année 2026, la Mission de l'adoption internationale a eu l'honneur de recevoir le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot qui venait visiter le site de Spallis à Saint-Denis où 240 collègues du Quai d'Orsay se sont installés en septembre 2025, dont l'équipe de la MAI.

Cette rencontre a été l'occasion pour l'équipe de la Mission de l'adoption internationale d'évoquer avec notre Ministre les grands enjeux de l'adoption internationale aujourd'hui.

Dans le contexte d'une très forte diminution de l'adoption internationale depuis 20 ans et de la publication en 2024 d'un rapport interministériel sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France, avec une attente de la part des personnes adoptées concernant la recherche des origines ainsi que le souhait d'une nouvelle étape dans le processus de reconnaissance de ces pratiques illicites, le Ministre a souligné la part d'humanité que représente cette Mission de l'adoption internationale au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les statistiques 2025 montrent une nouvelle baisse des adoptions internationales. Si cette baisse semble inexorable dans tous la pays d'accueil et d'origine, la MAI poursuit cependant cet accompagnement de l'adoption internationale en lien avec l'Agence française de l'adoption (AFA) et les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) habilités à exercer à l'étranger.



SOMMAIRE

Édito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles des partenaires	3
Actualité dans le monde	4
Actualité juridique	5
Kiosque	7

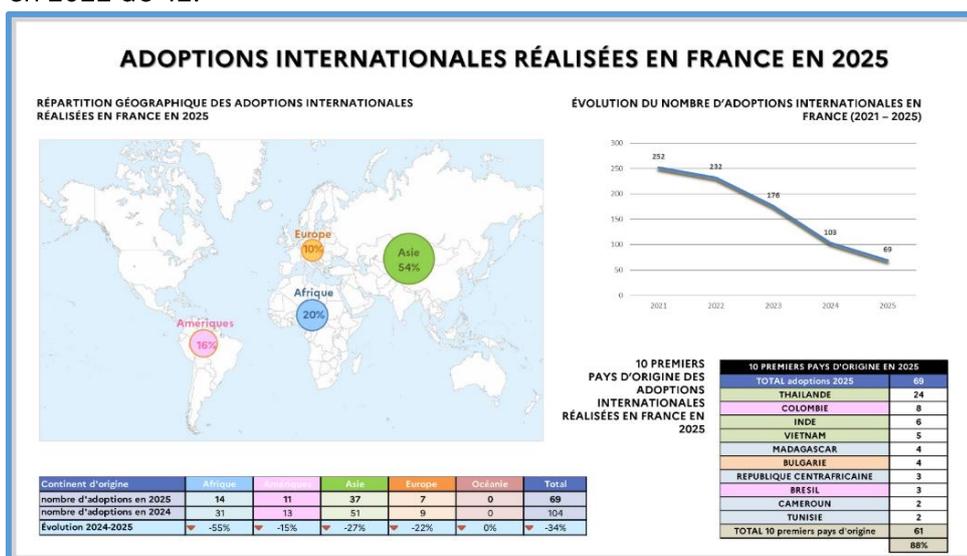
Yves Teyssier d'Orfeuil
Chef de la Mission de l'adoption internationale



L'ACTUALITE DE LA MAI

Publication des statistiques 2025

- En 2025, 69 adoptions internationales ont été réalisées en France, contre 104 en 2024. Les cinq premiers pays d'origine sont les suivants : la Thaïlande (24), la Colombie (8), l'Inde (6), le Vietnam (5) et la Bulgarie (4).
- 56 enfants, soit 81% des enfants adoptés en 2025, sont dits à besoins spécifiques (c'est-à-dire âgés de 5 ans et plus, en fratrie ou affectés par une pathologie déclarée avant l'adoption).
- 18 adoptions ont été accompagnées par l'Agence Française de l'Adoption, soit 26 % du total, 36 (52 %) ont été accompagnées par des OAA et 15 (22 %) ont eu lieu par démarche individuelle (c'est-à-dire sans accompagnement par un opérateur) dans le cadre de la dérogation prévue à l'article 15 de la loi n°2022-219 du 21 février 2022. Sur les 15 adoptions réalisées par démarche individuelle, 12 sont des adoptions intrafamiliales (80%).
- 13 adoptions internationales (12 démarches individuelles et 1 démarche accompagnée) ont été des adoptions intrafamiliales, dont 6 adoptions d'enfant du conjoint (46%).
- 10 adoptions, soit 14 % du total, ont eu lieu dans des pays qui n'ont pas ratifié la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.
- Par ailleurs, en 2025, la MAI a procédé à 35 refus de visa, exclusivement pour des démarches individuelles. En 2024, ce nombre de refus était de 16, en 2023 de 39 et en 2022 de 42.



Consulter [l'ensemble des statistiques](#).



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Vœux de la Haute Commissaire à l'Enfance



La Mission de l'adoption internationale a participé à la cérémonie des vœux de la Haute Commissaire à l'Enfance Sarah El Haïry.

Publication d'un guide d'accompagnement des personnes adoptées du Mali



Le collectif des adoptés français du Mali a publié des guides sur la recherche des origines pour les personnes adoptées, pour les parents adoptifs et pour les familles biologiques. [Lire le guide.](#)

EFA : table ronde à Strasbourg sur l'impact des pratiques illicites



À la suite de la recherche-action EFA-FNEPE menée en 2024 sur l'impact des pratiques illicites sur les personnes concernées (familles adoptives et personnes adoptées), EFA, en partenariat avec la FNEPE, a organisé le 26 janvier une table-ronde à Strasbourg sur le thème « En quoi la recherche-action autour de l'impact sur les personnes concernées par les pratiques illicites passées vient-elle éclairer le parcours d'adoption aujourd'hui et demain ? ». Géraldine Grillon, adjointe au chef de la Mission de l'adoption internationale, y a participé. [Lire l'article des DNA.](#)

OKAP : exposition du collectif



Le Collectif d'artistes originaires de Corée, OKAP (Overseas Korean Art Project) organise une exposition collective à Paris du 17 février au 1er mars 2026 réunissant 10 artistes autour des origines coréennes, des liens et des identités partagées. L'adjointe au chef de la Mission de l'adoption internationale s'est rendue au vernissage de l'exposition.

RAIF : Débat autour du documentaire « L'adoption internationale, un scandale planétaire »



L'association RAIF a organisé à la Gaîté Lyrique une projection du documentaire Arte de [Christine Tournadre](#) et [Sonia Gonzalez](#) « L'adoption internationale, un scandale planétaire » suivie d'un temps d'échange avec le chef de la Mission de l'adoption internationale, avec Yves Denéchère, historien spécialiste de l'adoption internationale, et avec des représentants de l'association chilienne Hijos y Madres del Silencio.

A cette occasion, la MAI a pu s'entretenir avec Hijos y Madres del Silencio sur leurs actions en faveur des personnes victimes d'adoptions illégales au Chili et sur le projet mis en œuvre en partenariat avec l' Ambassade de France au Chili pour l'aide à la recherche des origines des personnes adoptées en France originaires du Chili.



ACTUALITE DANS LE MONDE



[La Corée du Sud s'engage à mettre fin aux adoptions internationales](#)

Le gouvernement sud-coréen a annoncé son intention de mettre fin aux adoptions internationales d'enfants coréens, tandis que des enquêteurs des Nations unies ont exprimé leur «vive inquiétude» face à ce qu'ils ont qualifié de manquement de Séoul à faire la lumière sur les violations massives des droits de la personne liées à des décennies d'adoptions internationales. [Lire l'article.](#)



[Bénin : l'alerte des autorités face aux fausses offres d'adoption d'enfants en ligne](#)

Des offres d'adoption d'enfants qui circulent librement sur les réseaux sociaux, notamment sur TikTok, inquiètent les autorités béninoises. Derrière ces propositions apparemment anodines se cachent des pratiques illégales aux conséquences graves. L'Autorité centrale en matière d'adoption internationale tire la sonnette d'alarme et appelle à une vigilance accrue pour protéger les enfants. [Lire l'article.](#)



[Belgique : Groen demande la fin définitive des adoptions internationales en Flandre](#)

Le parti d'opposition Groen souhaite interdire les adoptions transnationales en Flandre. *"Pendant des décennies, des enfants ont été rendus disponibles à l'adoption en raison de la pauvreté et de situations de vulnérabilité. L'intérêt de l'enfant n'a souvent pas été prioritaire. Des dérives structurelles telles que des documents falsifiés, le trafic d'enfants et des abandons forcés continuent de se produire. Nous devons avoir le courage d'y mettre définitivement fin",* a déclaré le député flamand Jeremie Vaneekhout.



[Guatemala : des experts de l'ONU réclament une enquête contre la procureure générale pour des adoptions internationales illégales](#)

Accusée d'implication dans des adoptions illégales d'enfants autochtones pendant la guerre civile, Maria Consuelo Porras se retrouve à nouveau dans la tourmente. Cette mise en cause survient alors que la haute fonctionnaire, déjà sanctionnée pour corruption, vient d'échouer à intégrer la Cour constitutionnelle. [Lire l'article.](#)

Italie : Présentation d'un guide actualisé sur l'adoption internationale

La Farnesina dévoile un guide simplifié des adoptions internationales. [Lire l'article.](#)

Suisse : L'arrêt des adoptions internationales, une idée à abandonner

Le National tient mordicus au maintien des adoptions internationales. Il refuse de donner le choix au Conseil fédéral entre une interdiction et une loi de l'adoption mieux encadrée, comme l'a proposé le Conseil des Etats en décembre. [Lire l'article.](#)



ACTUALITE JURIDIQUE

Cour de Justice de l'Union européenne



Amenée à se prononcer sur la notion de résidence habituelle pour déterminer le droit applicable au divorce d'un agent diplomatique, la Cour de Justice de l'Union européenne a jugé que « la qualité d'agent diplomatique de l'un des époux et son affectation à un poste dans l'État accréditaire s'opposent, en principe, à ce que la « résidence habituelle » des époux soit considérée comme étant fixée dans cet État, à moins que ne soient établies, au terme d'une appréciation globale de l'ensemble des circonstances propres au cas d'espèce, incluant, notamment, la durée de la présence physique des époux ainsi que leur intégration sociale et familiale dans ledit État, d'une part, la volonté des époux de fixer dans le même État le centre habituel de leurs intérêts et, d'autre part, une présence revêtant un degré suffisant de stabilité sur le territoire de celui-ci. » - arrêt du 20 mars 2025, [Lindenbaumer](#), C-61/24, EU:C:2025:197

Cour de Cassation



Un couple vivant aux États-Unis a recouru aux services d'une mère porteuse et obtenu un jugement aux États-Unis les déclarant parents de l'enfant à naître. Revenu en France, le couple a saisi le tribunal judiciaire pour obtenir l'exequatur de ce jugement en demandant que celui-ci produise les effets d'une adoption plénière. La Cour de cassation censure la Cour d'Appel qui avait accueilli la demande relative à l'adoption plénière. Elle rappelle que les jugements étrangers relatifs à l'état des personnes, produisent de plein droit leurs effets en France sauf s'ils doivent donner lieu à une mesure d'exécution sur les biens ou de coercition sur les personnes, et peuvent être mentionnés sur les registres français de l'état civil indépendamment de toute déclaration d'exequatur. Leur régularité internationale est cependant contrôlée par le juge français lorsque celle-ci est contestée ou qu'il lui est demandé de la constater. Lorsque, sans prononcer d'adoption, un jugement étranger établissant la filiation d'un enfant né d'une gestation pour autrui est revêtu de l'exequatur, cette filiation est reconnue en tant que telle en France et produit les effets qui lui sont attachés, mais ne peut pas être reconnu en tant que jugement d'adoption. - [1ère Civ. 22 octobre 2025, pourvoi n°24-50.026](#)

Conseil d'Etat



Le Conseil d'État était saisi d'une demande d'annulation du décret n° 2024-87 du 7 février 2024 relatif à la légalisation des actes publics établis par une autorité étrangère. Le Conseil d'État a rappelé qu'un acte établi par une autorité étrangère qui n'aurait pas été légalisé peut néanmoins être produit à titre d'élément de preuve devant une autorité administrative ou une juridiction, à la condition que cet acte présente des garanties suffisantes d'authenticité. Le Conseil d'État a rejeté la demande d'annulation du décret du 7 février 2024. - [Conseil d'État, 6ème - 5ème chambres réunies, 07/11/2025, 493239](#)

Tribunal administratif



Le 19 février 2026, le Tribunal administratif de Toulon a rejeté la demande d'annulation d'une décision du Président du Conseil départemental du Var qui avait refusé de prendre en charge les frais d'un accouchement sous le secret d'une mère porteuse de nationalité ukrainienne, laquelle, en raison de la guerre en Ukraine, avait été contrainte d'accoucher en France dans le cadre d'une convention de gestation pour autrui. Se fondant sur les dispositions d'ordre public du Code civil qui prohibent toute convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui, le Tribunal a relevé qu'il s'agissait d'un contournement de la loi française régissant la filiation. Le couple bénéficiaire de la GPA avait par ailleurs fait l'objet d'un rappel à la loi sur le fondement du délit de provocation à l'abandon d'enfant né ou à naître, réprimé par l'article 227-12 du Code pénal - TA Toulon, 19 février 2026, N°2303273.

Adoption : attestation d'honorabilité



Adoption : l'attestation d'honorabilité devient obligatoire pour renforcer la protection des enfants.

[Communiqué de presse](#) du Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Suspension temporaire des procédures d'adoption internationale au Vietnam



Publication d'un arrêté de suspension temporaire des procédures d'adoption internationale au Vietnam pour une durée d'un an. [Consulter l'arrêté ici.](#)



LE KIOSQUE

Les dérives de l'adoption internationale



Au moins 140 000 enfants sud-coréens ont été adoptés entre 1955 et 1999, parfois en violation des droits humains, selon les conclusions d'une commission mise en place en Corée du Sud, justement pour révéler l'ampleur de ces pratiques frauduleuses : des falsifications d'identité, par exemple, ou des manquements dans les procédures légales de consentement des parents biologiques. Des pratiques identiques dans d'autres Etats et qui pointent, aussi, la responsabilité des pays occidentaux ayant accueilli ces enfants. Comment expliquer ces dérives ? Pourquoi n'en prend-on connaissance que maintenant ? Faut-il aller jusqu'à interdire les adoptions internationales ?

Avec Christine Tournadre, co-autrice et co-réalisatrice du documentaire «Adoption Internationale, un Scandale Planétaire» et Fabio Macedo, chercheur, historien à l'Université d'Angers, co-auteur avec Yves Denéchère de l'«[Étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France](#)». [Ecouter ici](#).

Entretien avec Jean-François Delfraissy, président du CCNE

Le Monde

Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) lance, mercredi 21 janvier, les Etats généraux de la bioéthique. Ce nouveau cycle de consultations et de débats publics vise à nourrir la réflexion du Parlement, appelé à réviser la loi de bioéthique, dont la dernière version date de 2021. Gestation pour autrui (GPA), tests génétiques, neurosciences... Jean-François Delfraissy, Président du CCNE, évoque les différents sujets qui y seront abordés et l'importance, selon lui, de réfléchir à plus de « sobriété » et d'« équité » en santé.

« On a réécrit mon histoire, on m'a monétisée, insultée »



À 17 ans, Nina a retrouvé sa mère biologique en Éthiopie, qu'elle a dû quitter pour être adoptée en France. Elle se pensait pourtant orpheline. À 34 ans, elle tente de recoller les morceaux de son histoire et de renouer avec sa culture d'origine. [Lire l'article](#).

Finistère : adoptée, elle a retrouvé ses parents biologiques qu'elle croyait décédés



Nina, habitante du sud Finistère, s'apprête en ce début 2026 à déposer plainte pour adoption illégale à l'encontre des Enfants de Reine Miséricorde, une association catholique traditionaliste. Cette jeune femme, originaire d'Éthiopie, a retrouvé sa mère à Addis-Abeba et son père aux États-Unis. [Ecouter ici](#).

Arche de Zoé : 18 ans après l'affaire, les victimes tchadiennes toujours pas indemnisées



Dix-huit ans après le scandale des adoptions illégales d'enfants africains impliquant l'ONG française L'Arche de Zoé, de nombreuses victimes tchadiennes se battent encore pour obtenir réparation. Reportage d'Harold Girard et Fadile Bhayat. [Visionner le reportage](#)

Inceste et adoption : le double tabou



[Article](#) : L'inceste est l'une des agressions les plus difficiles à dénoncer. Mais, depuis 2020, ce tabou commence à se fissurer. En France, un enfant sur 10 en aurait été victime. Lorsqu'il se déroule dans une famille adoptive, le verrou serait-il encore plus compliqué à faire sauter ?

L'évolution de l'adoption internationale en Italie



Où en est l'adoption internationale chez nos voisins italiens ? Déploiement de formations ciblées, soutien financier pour accompagner les enfants à besoins spécifiques, mobilisation des enseignants : autant d'investissements qui permettent à la CAI (l'Autorité centrale italienne) de consolider des adoptions pensées dans l'intérêt premier de l'enfant. [Lire l'article](#).

Face aux suspicions de pratiques illicites, ne restez pas seul !



Vous vous posez des questions sur votre adoption ; vous souhaitez entreprendre des démarches pour rechercher vos origines ; vous voudriez être accompagné... Les équipes Adoption internationale et Origines d'EFA vous proposent quelques pistes pour vous y retrouver. [Lire le guide](#).

Adoption : En Indonésie, le trafic de bébés prospère sur fond de précarité



Le démantèlement d'une nouvelle organisation indonésienne de trafic de bébés à destination de Singapour révèle l'ampleur d'un marché illégal de plus en plus structuré, alimenté en Indonésie par les failles de l'adoption légale et les pressions économiques et sociales pesant sur les femmes les plus précaires. [Lire l'article](#).

La Réunion : l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité une proposition de loi de réparation pour les « enfants de la Creuse »

Le Monde

Le texte prévoit la création d'une commission pour la mémoire, l'institution d'une journée nationale d'hommage et une allocation forfaitaire pour les victimes. Entre 1962 et 1984, 2 015 mineurs ont été déplacés de La Réunion vers 83 départements hexagonaux, principalement ruraux. [Lire l'article.](#)

Entretien avec Sandra Mahé



Depuis 2019, Sandra Mahé utilise sa trajectoire personnelle pour éclairer et nourrir une parole essentielle, celle des personnes adoptées.

Une compréhension de son histoire a donné naissance à deux projets dont elle évoque la genèse et les impacts dans l'entretien qu'elle nous a accordé. [Lire l'article.](#)

Elle promettait des orphelins, mais arrachait des enfants à leurs familles



La Namuroise Julienne Mpemba écope de 14 ans de prison. La juriste d'origine congolaise a été reconnue coupable d'un vaste trafic d'enfants entre la RDC et la Belgique. [Lire l'article.](#)

Reportage sur une recherche des origines au Brésil



[Reportage](#) de la chaîne de télévision brésilienne Globo réalisé sur la recherche des origines d'un adopté français accompagné par le Service Social International en lien avec son partenaire sur place, l'association Terra dos Homens.

MAI